



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHRONO
Enreg TB

**Direction
départementale
des territoires**

DIMS OK

Metz, le 12 mars 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de Sarreguemines Confluences
99, rue du Maréchal Foch
B.P. 80805
57208 SARRGUEMINES Cédex

OBJET : Porter à connaissance – **Avis de recevabilité** – Lotissement privé
"Les Bosquets" au Sud de la rue de la Paix à HAMBACH

Raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement de la CASC
Station de traitement des eaux usées (STEU) de Willerwald/Sarralbe

RÉF. : Votre dossier réceptionné le 22 février 2024
Cascade n° 57-2024-00095

P.J. : 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance au Préfet» (PAC) au titre de des articles R.181-46 du code de l'environnement concernant :

➤ **Lotissement privé de 33 parcelles "Les Bosquets" au Sud de la rue de la Paix à HAMBACH**

Raccordement des eaux usées (EU) du lotissement au réseau EU du système d'assainissement de l'agglomération de SARRALBE et à la station d'épuration de Willerwald

Les eaux usées des 33 parcelles d'habitations de types pavillonnaire et collectif du lotissement, soit 44 logements et environ l'équivalent de 132 habitants, vont générer 7,92 kg/j de DBO₅ supplémentaires, raccordés au réseau unitaire existant en ø 300 et 400 mm de la rue Nationale à HAMBACH.

La mise en service de la station d'épuration située à Willerwald et du système de collecte et de transport des effluents est autorisée par arrêté n° 2009 – DDAF/3 – 041 du 02 avril 2009. La capacité organique de traitement de la station est fixée à 750 kg DBO₅/j, soit 12 500 EH₆₀.

Il est prévu de créer un réseau séparatif de collecte des eaux usées dans le lotissement.

A ce jour, 8 800 habitants sont raccordés à la station, il n'y a pas de pollution industrielle identifiée. Suivant le bilan annuel de fonctionnement de 2022, la charge journalière en DBO₅ maximale entrante sur le système épuratoire a été mesurée à 482 kg/j, correspondant à 64 % de la capacité nominale de la STEP.

Après examen, je vous informe que le dossier PAC eaux usées que vous m'avez fait parvenir le 22 février 2024, **est recevable**.

L'opération d'assainissement eaux usées devra être réalisée conformément au dossier PAC déposé (version 2 du bureau d'études Génie de l'Eau de Vandoeuvre-les-Nancy) et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matières de police de l'eau et des milieux aquatiques.

La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Une copie de la présente décision sera affichée à la mairie de 57910 HAMBACH où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau



Astride ERMAN

Copie pour information :

- Bureau d'études Génie de l'Eau – 11 rue d'Amsterdam à 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy